

Conférence du Rhin Supérieur

Groupe d'experts SIGRS

Oberrheinkonferenz

Expertenausschuss GISOR

Rencontre SIGRS / INTERREG

Compte-rendu

23/01/2015 – Conseil Général du Haut-Rhin, Colmar

Participants :

- M. Thomas KÖHLER, Chef de l'Autorité de gestion INTERREG V,
- Mme Stéphanie FUCHS, Chef du Service Action Internationale et Transfrontalière et du Bilinguisme, Département du Haut-Rhin,
- Mme Anne-Sophie MAYER, Chargée de mission du Secrétariat conjoint INTERREG V,
- Mme Yasmine SOULAÏMANI, Cellule de coordination SIGRS/GISOR, Département du Haut-Rhin
- M. Boris STERN, Cellule SIG du SIGRS/GISOR, Département du Haut-Rhin

En début de réunion, Boris STERN et Yasmine SOULAÏMANI ont rappelé que le workshop prévu le 6 février 2015 avait pour objectif de permettre aux participants d'échanger ouvertement sur le fonctionnement du SIGRS.

M. Thomas KÖHLER a souligné que des réticences pourraient être exprimées de la part des partenaires quant au dépôt d'une troisième demande de subvention du SIGRS au titre du programme INTERREG. Dès lors, il a conseillé de faire en sorte que le projet déposé réponde précisément aux questions suivantes :

- quel objectif veut-on atteindre avec ce projet INTERREG V ?
- quels sont les résultats concrets obtenus dans le cadre du projet INTERREG IV ?
- comment les actions du projet INTERREG IV seront-elles pérennisées (hors INTERREG) ?
- qu'est-ce qu'un Géoportail ?
- qu'elle est l'utilité concrète d'un tel outil ?

- quelle nouveauté apportera-t-il par rapport à l'existant ?
- quelle sera la base pour ce nouveau projet ?
- quel sera le produit /le résultat attendu à la fin des 3 ans du projet ?

M. KÖHLER et Mme MAYER ont également conseillé :

- de démontrer l'utilité financière du projet, notamment pour les institutions partenaires,
- de justifier les sommes dédiées aux frais de personnel,
- de citer les actions qui ne seront pas mises en oeuvre et d'en expliquer les raisons, ex : un observatoire statistique du Rhin Supérieur ne sera pas mis en œuvre car cela ne correspond pas au champ de compétences du SIGRS,
- de détailler davantage le budget du projet, en précisant par exemple le nombre de déplacements prévus par personne et par mois,
- de définir un calendrier de travail avec des résultats intermédiaires, à des dates précises, puisque ces éléments détermineront le versement ultérieur des fonds européens,
- d'évaluer les résultats de manière quantifiable, au moyen par exemple d'une enquête en amont et en aval du projet,
- de reprendre les termes du programme opérationnel pour être le plus possible en adéquation avec ses exigences, notamment la contribution du projet aux indicateurs de réalisation du programme.

M. KÖHLER et Mme MAYER ont indiqué que la version adoptée du programme opérationnel INTERREG V était téléchargeable sur le site du programme.

En ce qui concerne le calendrier :

- le 31 mars 2015 aura lieu le premier Groupe de travail INTERREG V,
- le 28 mai 2015 se déroulera le deuxième Groupe de travail INTERREG V,
- le 2 juillet 2015 sera organisé le Comité de suivi INTERREG V.